

*Initiatives ministérielles*

pont entraîne normalement l'amorce de plusieurs évaluations par des ministères différents. Par le passé, chacun des ministères faisait son propre examen, ce qui entraînait de coûteux doubles emplois et chevauchements, de la confusion et un gaspillage de fonds publics.

Une seule évaluation fédérale par projet réduira les dépenses et nous permettra d'éviter des situations comme celle du projet de barrage sur la rivière Oldman, en Alberta. Les évaluations liées à ce barrage, qui faisaient double emploi et en sont venues à des résultats contradictoires, se sont traduites par de nombreuses batailles juridiques et maints délais, qui ont coûté très cher aux contribuables. L'évaluation du gouvernement fédéral a été imposée par l'entremise des tribunaux alors que la province a refusé de participer. C'était tout simplement une situation impossible.

Les Canadiens ne peuvent se permettre que plusieurs ministères fassent examen sur examen. Pareilles dépenses excessives des gouvernements précédents sont clairement inacceptables aujourd'hui. Les Canadiens exigent qu'il n'y ait qu'un seul processus global d'évaluation environnementale—la tenue d'une seule évaluation environnementale par projet est certes un pas dans la bonne direction. Cependant, il ne suffit pas de faire faire une seule évaluation environnementale fédérale. Il faut qu'il n'y en ait qu'une seule en tout. Il ne faut pas que l'évaluation fédérale soit suivie d'une évaluation provinciale semblable.

Il faut certes réduire le nombre d'évaluations fédérales, mais il importe également de se pencher sur le fait que les efforts fédéraux font double emploi avec ceux des provinces. Le gouvernement fédéral ne peut pas imposer, par voie législative, la tenue d'une seule évaluation au Canada parce qu'il n'a pas compétence exclusive dans ce domaine. Les provinces ont également compétence en matière d'environnement. Il reste que la tenue d'évaluations par les deux ordres de gouvernement entraîne trop de doubles emplois, de chevauchements, de confusion et de conflits.

Nous risquons toujours de voir des évaluations fédérales et provinciales être contradictoires. Même si les deux évaluations en arrivent aux mêmes conclusions, la seconde est clairement inutile. Les fonds utilisés pour cette évaluation seraient plus productifs ailleurs.

Nous avons besoin d'un ensemble commun de normes et d'objectifs environnementaux pour les deux paliers de gouvernement.

• (1535)

Il faut que le gouvernement fédéral et les provinces concluent et signent des ententes d'harmonisation en ce domaine. Ainsi, nous disposerons d'un seul ensemble de règles et nous aurons véritablement une seule évaluation environnementale mixte par projet.

Il ne suffit pas que le gouvernement actuel dise qu'il travaille à la conclusion d'ententes d'harmonisation fédérales-provinciales. Les discussions ont assez duré. Il est temps que le gouvernement passe à l'action. Ces ententes doivent être conclues et signées sans tarder.

À l'heure actuelle, il n'existe qu'une seule entente d'harmonisation fédérale-provinciale qui soit en vigueur, soit celle qui touche l'Alberta. Les neuf autres provinces n'ont encore rien

signé et l'ambiguïté liée à l'autonomie gouvernementale des autochtones n'a toujours pas été dissipée.

Le temps est clairement venu pour le gouvernement fédéral et les provinces de commencer à travailler ensemble sur les questions environnementales. Il est important d'éviter les luttes de pouvoir entre les deux niveaux de gouvernement et d'essayer de réaliser des objectifs communs, car il est évident que l'environnement ne connaît pas de frontières. Lorsqu'il est question d'environnement, nous devons mettre de côté nos divergences d'opinions pour le bien commun de tous les Canadiens de cette génération et des générations à venir.

Contrairement à ce que pensent certains députés de l'opposition officielle, il ne faut pas voir la protection de l'environnement comme une ingérence dans un domaine de compétence qui n'est pas le nôtre. La dégradation de l'environnement touche tout notre pays. Lorsqu'une région est confrontée à l'épuisement des stocks de poisson ou qu'une autre prospère grâce à l'industrie forestière, les répercussions se font sentir dans tout le pays.

Quand il est question d'environnement, tous les Canadiens sont des environnementalistes, à l'instar de tous les députés. Nous avons peut-être des points de vue divergents sur la façon de réaliser divers objectifs dans ce domaine, mais la protection de l'environnement est une préoccupation que nous partageons tous.

Il ne s'agit pas de savoir si nous devrions baser notre législation sur la réglementation fédérale ou provinciale, mais bien de déterminer comment les deux parties peuvent répondre à leurs besoins respectifs et établir une réglementation d'ensemble.

Il faut procéder à des évaluations environnementales de concert avec les provinces, lorsqu'il y a chevauchement de compétence. Lorsqu'une évaluation fédérale ou provinciale est entreprise, les deux ordres de gouvernement doivent collaborer pour évaluer le projet plutôt que de procéder chacun à leur étude. Il est évident que cela ne pourra se produire si les deux parties ne respectent pas une seule série de normes et ne partagent pas un objectif commun.

J'espère vivement que le ministre a pris la peine de consulter les provinces et que ce projet de loi, ainsi que les modifications présentées aujourd'hui tiennent compte des instances de toutes les provinces. Il est essentiel que tout nouveau règlement réponde à leurs besoins pour qu'on puisse aller de l'avant le plus facilement et le plus rapidement possible avec tous les accords portant sur l'harmonisation du processus d'évaluation environnementale.

Étant donné la nature de notre confédération, les chevauchements de programmes sont inévitables. On n'a pas tenu compte de l'environnement dans le cadre de la rédaction de la Constitution, ce qui entraîne une certaine confusion pour les deux ordres de gouvernement. Même une compétence exclusive dans un domaine en particulier ne garantit pas l'absence de chevauchements. Ce partage des responsabilités entraîne souvent des conflits entre les deux niveaux et nuit à la prise de décisions.

Les évaluations environnementales constituent une des questions qui soulèvent le plus de conflits entre le gouvernement fédéral et les provinces. Les deux niveaux de gouvernement ont des rôles légitimes à jouer dans le domaine de l'environnement et la gestion des ressources, mais ils doivent démontrer qu'ils sont